Séance du 01 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 19 août 2022

Présents : Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET, Xavier ANGLEYS, Thierry POUJOL, Françoise BICHARD, Béatrice BROUETTE, Pierre-Yves CAILLIATTE, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Laurent TALON, Ludovic TINET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Maxime DUCAROUGE à Laurent TALON, Hervé CHATEAU à Xavier ANGLEYS

Secrétaire de séance : Ludovic TINET

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires
* RCEA : Convention ALIAE
* Assainissement : Achat de terrains

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juillet 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27 juillet.

Investissement : achat de guirlandes de Noël

Le Conseil Municipal à l'unanimité arrête l choix d'acheter 2 guirlandes pour illuminer les deux entrées de bourg pour la RD779. La commande sera passée auprès de la société LUMIFÊTE à Chamalières avant le 15 septembre. Montant TTC 1372.80€

Budget Principal : décision modificative pour l'achat de guirlandes de Noël

Le Conseil Municipal souhaitant illuminer le bourg durant les fêtes de fin d'année, décide l'acquisition de guirlandes de Noël pour un montant de 1 372.80€ TTC.
Pour faire l'acquisition de ce panneau de basket, il convient de réduire les crédits des dépenses imprévues du budget 2022 et de créer et créditer le programme 381.

Fonctionnement		
022	Dépenses imprévues	- 1 373.00€
023	Virement à la section d'investissement	+ 1 373.00 €
Investissement		
2188	Programme 381Autres immobilisations corporelles	+ 1 373.00 €

RCEA : Convention d'occupation temporaire avec ALIAE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation temporaire avec ALIAE pour une parcelle appartenant au domaine public de l'Etat située entre la RD295 et la voirie communale de « Bel Air ». Cette parcelle clôturée sera utilisée pour le stockage des matériaux. Cette mise à disposition est gratuite en contrepartie de l'entretien de la parcelle. Cette convention est renouvelable au terme d'1 an jusqu'à ce que l'Etat puisse rétrocéder la parcelle à la commune par arrêté ministériel.

Assainissement : Achat de terrains

Vu la délibération du 03 novembre 2020 validant le schéma directeur d'assainissement et le programme de travaux à mettre en œuvre pour moderniser le réseau et pérenniser le fonctionnement de la station d'épuration.
Vu les délibérations du juillet 2021 et du 09 juin 2022 approuvant le plan de financement.
Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de plusieurs terrains qui ont été bornés pour la construction de pompes de relevage nécessaires au projet et le passage du réseau séparatif sur terrain privé.
Des servitudes pourront compléter ces acquisitions, le prix ayant été fixé à 1€ le m².
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces acquisitions.
Acquisition parcelles :

Section AC 001	1a13ca
Section AC 002	2a32ca
Section AC 003	3a15ca
Section ZB 006	50ca
Section ZC 037	42ca

Questions diverses

Eaux de baignade : Monsieur le Maire précise que les analyses ont révélé une eau de qualité satisfaisante durant toute la période estivale (de juin à début septembre). On peut donc penser que les investissements réalisés : sonde et traitement ont été bénéfiques. Ces bons résultats demandent à être confirmés en 2023.
Mise à disposition du local plage : Stéphane THEVENOUX en contrepartie de cette mise à disposition a remis un don de 215€ à la commune.
Voirie communale : Thierry POUJOL explique que les travaux de remise en état de la voirie communale utilisée par la société EIFFAGE sont commencés. Le « Chemin du Perroyer » et le « Chemin des Rollais » sont terminés, des travaux restent à faire au niveau des « Bel Air » et « Les Brosses ». Une réunion pour visiter le site mis à disposition avec ALIAE est prévue avec le Conseil Municipal le samedi 10 septembre à 9h30.
Réunion cantine avec les parents d'élèves : Françoise BICHARD propose au Conseil Municipal de faire une réunion d'échange avec les parents d'élèves au début de cette année scolaire. La date du lundi 10 octobre 18h est retenue.
Manifestations de l'été : Christophe RONGET en charge des relations avec les associations souligne la bonne tenue des manifestations de l'été qui se sont déroulées dans une bonne ambiance et avec beaucoup de convivialité.
Le Conseil Municipal remercie tous les bénévoles qui se sont impliqués dans ces différentes animations.
Bulletin municipal : Une réunion est prévue le mardi 20 septembre à 18h30 pour le démarrage du bulletin municipal 2023.
Repas CCAS : Il est prévu le dimanche 9 octobre. Les nouveaux arrivants et personnes nées en 1952 et antérieurement (non inscrites sur les listes électorales) sont priées de se faire connaître en mairie avant le 15 septembre pour pouvoir être invitées.